

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2014**

Date de la convocation : 08 avril 2014

ORDRE DU JOUR

- 1) **Mise en place des commissions communales et nomination des délégués aux structures intercommunales**
- 2) **Vote des taux d'imposition**
- 3) **Affectation du résultat 2013 – M14 & M49**
- 4) **Vote des indemnités du maire et des adjoints**
- 5) **Affaires judiciaires**

Le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, le mercredi 16 avril 2014 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés (procuration de Monsieur Jacky PRIGENT à Monsieur Olivier MAILLET). Dans un premier temps, Madame Marie-Hélène PEANNE et Monsieur Yannick DIROU ont été élus secrétaires de séance.

Puis après adoption du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 5 avril 2014, sous réserves qu'il y soit fait mention des délégations accordées aux Adjointes à savoir :

- Pour le 1^{er} Adjoint : Finances, Urbanisme, Personnel ;
- Pour le 2^{ème} Adjoint : Social, Tourisme ;
- Pour le 3^{ème} Adjoint : Agriculture, Voirie ;
- Pour le 4^{ème} Adjoint : Travaux, Défense, sécurité.

Il est, ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour :

1 – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET NOMINATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Après en avoir délibéré il est décidé de mettre en place les commissions communales de la manière suivante :

- **Commission d'action sociale communale et des affaires scolaires**

Jacky PRIGENT, président
Brigitte SIREDEY
Marie-Hélène PEANNE
Alexia CREACH

Ceci conformément à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles – codification aux articles L 123-6, R 123-1 et suivants -.

- **Commission des Finances**

Olivier MAILLET, président
Marie-Rose CREACH

David TANGUY
Brigitte SIREDEY
Anne DIRAISON

- **Commission des Affaires Agricoles et Voirie**

David TANGUY, président
Alain GLIDIC
Yannick DIROU
Jacky PRIGENT

- **Commission des Affaires Portuaires**

Guy CABIOCH, président
René LE SAOUT
Erwan CABIOCH
Yannick DIROU
Marie-Rose CREACH

- **Commission d'Urbanisme**

Olivier MAILLET, président
Jean-Claude BODILIS
Anne DIRAISON
Alain GLIDIC

- **Commission d'appel d'offres**

Le Maire
Guy CABIOCH

Titulaires
René LE SAOUT
Yannick DIROU
Anne DIRAISON

Suppléants
Yann CAROFF
Alexia CAROFF
Olivier MAILLET

- **Commission pour les contentieux et médiations**

Guy CABIOCH, président
Yann CAROFF
Jean-Claude BODILIS
Brigitte SIREDEY

- **Commission Enfance**

Marie-Rose CREACH, présidente
René LE SAOUT
Jacky PRIGENT
Yann CAROFF
David TANGUY

- **Commission Communication**

Olivier MAILLET, président
Jean-Claude BODILIS

Marie-Hélène PEANNE
Alexia CREACH

- **CITL (Comité d'Initiatives Touristique Locale)**
2 votes contre : Monsieur Alain GLIDIC et Madame Anne DIRAISON

Jacky PRIGENT, président
Yann CAROFF
Olivier MAILLET
Alexia CREACH
Marie-Rose CREACH

- **Commission des travaux**

Yannick DIROU, président
René LE SAOUT
Olivier MAILLET
Alain GLIDIC
David TANGUY

Il est procédé ensuite à la nomination des délégués dans les structures intercommunales, à savoir :

- **Syndicat de l'Horn**

Titulaires

Yannick DIROU

Suppléants

Jean-Claude BODILIS et Yann CAROFF

- **Comité de Pilotage de la Barge**

Titulaires

Guy CABIOCH et David TANGUY

- **SDEF**

Titulaires :

Yannick DIROU

Jean-Claude BODILIS

Suppléants :

Olivier MAILLET

Marie-Rose CREACH

- **VIGIPOL**

Titulaire

Olivier MAILLET

Suppléant

Erwan CABIOCH

- **Conseil Portuaire Cantonal**

Titulaire

Erwan CABIOCH

Suppléant

René LE SAOUT

- **Conseil consultatif Halle à marée Roscoff Bloscou**

Titulaire

René LE SAOUT

Suppléant

Erwan CABIOCH

- **SIMIF Informatique**

Titulaire

Marie-Rose CREACH

Suppléant

Brigitte SIREDEY

- **CNAS**
Élu : Jacky PRIGENT Agent : Sophie DUCHATEL

- **Correspondant Défense**
Yannick DIROU

- **Communauté de communes du Pays Léonard**
Guy CABIOCH Olivier MAILLET

- **Membres de l'Association des Iles du Ponant**
2 abstentions : Madame Anne DIRAISON et Monsieur Alain GLIDIC)
Guy CABIOCH Olivier MAILLET

Accord à la majorité du Conseil Municipal pour la nomination de tous ces délégués dans les structures intercommunales précitées.

2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est décidé à la majorité avec 13 voix pour et 2 abstentions (Madame Anne DIRAISON et Monsieur Alain GLIDIC) de voter les taux d'imposition de 2014 de la manière suivante :

- * Taxe d'habitation : 14,91
 - * Taxe foncière (bâti) : 16,96
 - * Taxe foncière (non bâti) : 27,21
- (sans augmentation par rapport à l'année 2013)

et ceci pour un produit assuré correspondant total de 292 253 euros ; sachant en outre que le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat sera de 11 723 euros.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – M14 & M49

M14

Compte tenu de :

- l'excédent de fonctionnement 2013, soit 224 797 € 64
- l'excédent d'investissement 2013, soit 83 999 € 06
- le déficit des restes à réaliser en investissement 2013 soit 236 098 € 25 (Dépenses : 471 999 € 04 et Recettes : 235 900 € 79).

Après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour et 1 abstention : Madame Anne DIRAISON) des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 1 – au compte 1068 à la section d'investissement du budget primitif 2014 – Affectation du résultat – la somme de 152 099 € 19
- 2 – au compte 0002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 – Résultat reporté de fonctionnement – la somme de 72 698 € 45

M49

Compte tenu de :

1. l'excédent de fonctionnement 2013, soit 49 116 € 54
- l'excédent d'investissement 2013, soit 41 522 € 25
- le déficit des restes à réaliser en investissement 2013 soit 69 674 € 91 (Dépenses : 75 162 € 91 et Recettes : 5 488 € 00).

Après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour et 1 abstention : Madame Anne DIRAISON) des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter :

1 – au compte 1068 à la section d'investissement du budget primitif 2014 – Affectation du résultat – la somme de 28 152 € 66

2 – au compte 0002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 – Résultat reporté de fonctionnement – la somme de 20 963 € 88

4 – VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

En application des articles L 2123-20-1, L 2123, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré il est décidé d'attribuer :

- 1) à la majorité (Monsieur Guy CABIOCH n'ayant pas pris part au vote) au Maire une indemnité de fonction égale à 31% de l'indice brut 1015 applicable aux agents de la Fonction Publique.
- 2) À la majorité (Messieurs David TANGUY, Olivier MAILLET, Yannick DIROU, Jacky PRIGENT n'ayant pas pris part au vote et 1 abstention : Madame Anne DIRAISON) aux Adjointes une indemnité respectives de fonction égale à 8,25% du même indice.

5 – AFFAIRES JUDICIAIRES

Délibération n° 2014-022 du Conseil Municipal autorisant le Maire à ester en justice pour l'affaire FONTENAY Bernard c/ Commune de l'Île de Batz :

Requête en référé contre le permis de construire n° 029 082 13 00010 CABIOCH Jonathan du 17/10/2013

Par lettre en date du 31/03/2014, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes a notifié à la commune la requête présentée par Monsieur FONTENAY Bernard. Cette requête en référé vise la suspension à l'encontre de l'arrêté municipal concernant le Permis de Construire PC 029 082 13 00010 du 17/10/2013 délivré par le maire au bénéfice de CABIOCH Jonathan.

Cette instance a été enregistrée sous numéro 1401340-6.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants :

Les justifications de l'urgence et d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision du 17/10/2013

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 abstention (Madame Anne DIRAISON) :

- **Autorise** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1401340-6 ;
- **Désigne** Maître Sylvain PRIGENT, avocat à Morlaix, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 35.

Affiché en vertu de l'article L 2121-25 du code des collectivités territoriales.

Les secrétaires de séance :

Marie-Hélène PEANNE

Yannick DIROU